

Réunion ordinaire CSE (suite et fin) Mercredi 9 octobre 2024

Compensation pour l'habillage Réunion direction-syndicats : mardi 22 octobre

Le 25 septembre, nous n'avions pas discuté de tous les points prévus à la réunion.

Nous avons repris au 18^{ème} point (sur 28) concernant la sécurité, la santé et les conditions de travail. La majorité de ces problèmes sont expliqués à la direction à chaque réunion depuis notre élection il y presque deux ans et rien ne bouge.

Surprise, la direction annonce des dépenses qu'elle ne voulait pas faire avant :

- Les trous extérieurs du sol, dangereux pour les caristes vont être rebouchés.
- Divers petits travaux à la fabrication vont enfin être fait.
- Le passage UAP2-Silo va enfin être couvert et fermé en 2025. La CGT demandait cette couverture pour que les collègues travaillant à proximité n'aient pas froid quand le rideau du monte-charge restait ouvert.
 - Le directeur a décidé de faire la couverture, lui, parce que les « clients » reprochent cet accès direct vers l'extérieur.
 - En attendant les travaux, nous avons demandé l'installation d'un contacteur prévenant le silo que le monte-charge est à décharger pour éviter les ouvertures prolongées.
- La direction accepte d'organiser des formations aux risques chimiques et pas seulement aux collègues de la fab, premiers concernés.
 - En effet, les collègues des ateliers ont déjà été confrontés à des produits agressifs sans avoir été préparés à réagir (par exemple quand les pompiers ont fait évacué tout l'UAP2 pendant des heures). Sans parler de l'importance du tri des déchets dangereux pour ne pas provoquer de nouveau un accident grave comme le 14 septembre 2014.
- Un aspirateur adapté au ramassage des coulures de centaines de kilos de masse va être acheté pour enfin éviter un long ramassage fastidieux à la main. Ce n'est pas trop tôt.

Surprise aussi sur des demandes anciennes et faites à chaque réunion concernant la rémunération, aulieu de faire semblant de ne pas comprendre le problème, pour une fois la direction a semblé vouloir vraiment y réfléchir. Ce n'était pas oui mais pas un dialogue de sourd comme d'habitude.

- Heures supplémentaires effacées au-dessus de 21 heures pour les avenants 2 en horaire collectif.
- Prime d'implication supprimée pour les intérimaires en congés acceptés.
- Coefficient 175 automatique pour les caristes et les conducteurs de ligne.
- Prime pour remplacement sur un poste plus qualifié.

La direction a répondu aux lettres de l'inspection du travail. Celle-ci lui demandait d'appliquer la loi en

particulier concernant les intérimaires. Elle a dit qu'elle nous les communiquerait.

En attendant, sur plus de 50 intérimaires présents tous les jours, elle annonce prévoir en embaucher en CDI qu'une quinzaine d'ici décembre. Elle annonce qu'elle fera aussi des contrats d'intérim d'un mois. C'est nettement insuffisant, l'intérim ne doit pas remplacer un poste permanent.

Nous sommes revenus sur le travail rendu bien plus difficile du fait de l'inorganisation propre à Cosmeva.

Nous avons aussi parlé du malaise de collègues à l'AT1. Nous avons dit que nous savions bien que si l'encadrement est pénible c'est aussi la conséquence de la pression mise par la direction sur responsables de service.

FÊTES DE FIN D'ANNÉE

L'entreprise ne ferme pas en fin d'année.

Il n'y aura pas d'équipe d'après midi les mardi 24 et 31 décembre.

La direction n'a pas été claire sur les modalités.

Elle a évoqué la possibilité de mettre tous les salariés en journée et ce n'est pas ce que nous souhaitons.

Elle n'a pas su répondre sur la journée du « Père Noël » offerte pour permettre aux collègues de ne pas travailler le jour du réveillon.

Pour avoir un cadeau du Père Noël, il ne faut pas y croire, il vaut mieux aller déposer sa lettre tous ensemble à la direction.

La direction ne sait pas dire ce qui est prévu pour l'équipe de nuit.

COMPENSATION POUR L'HABILLAGE

Depuis septembre 2013, l'obligation de porter une tenue dans les ateliers est compensée par deux jours de repos par an. C'est un acquis des trois jours de grève de juillet pour protester contre la suppression de tous les petits « avantages » Nivéa.

Depuis douze ans, la CGT demande une compensation réelle, proportionnelle aux nombres de changement quotidien et hebdomadaire. La direction refuse toujours et affirme que tout va bien.

Il y a un mois, le directeur a accepté enfin de discuter sur ce sujet.

Ce sera le mardi 22 octobre à 10 heures 45.

Deux salariés par syndicats discuteront avec la direction.

Il y aura sans doute plusieurs réunions pour discuter des points de désaccords.

La CGT a depuis le début rédigé un accord clé en main prévoyant une compensation juste.

C'est cet accord dont nous discuterons le 22 octobre.

Il sera en salle de pause et au local syndical pour que tous les salariés puissent en prendre connaissance.

Le 10 octobre 2024.